

Ne surtout pas demander le retour en France de Thomas Barnouin !



Hier, sur Riposte Laïque, François Gruzelle vous a parfaitement expliqué le cas Thomas Barnouin, vous savez ce terroriste français, originaire d'Albi, proche des assassins Mohammed Mèrah, des frères Clain, qui a été fait prisonnier, le 17 décembre, par les Kurdes dans la région d'Hassiké, au nord de la Syrie, près de la frontière irakienne, et actuellement entre leurs mains, en compagnie de sept autres djihadistes également français, dont Romain Garnier et Thomas Collange.

Une éminente avocate, Maître Samia Maktouf, partie civile de 25 familles de victimes d'attentats terroristes en France, très écoutée auprès des instances internationales, souhaiterait que ces crimes terroristes soient considérés comme des « crimes contre l'humanité » afin qu'ils deviennent imprescriptibles et que les assassins ne puissent bénéficier d'aucune impunité.

Nous comprenons parfaitement son objectif et nous l'encourageons vivement, mais elle émet le souhait également que ces assassins soient extradés en France pour être jugés.

Cher Maître, vous n'êtes pas sans savoir qu'en France ils seraient condamnés à vivre quelques années à nos frais, logés, nourris, soignés avec possibilité de radicaliser d'autres jeunes délinquants qui ne le sont pas encore et retrouveraient un jour leur pleine liberté pour recruter et agir de nouveau.

Nous apprécions les « effets de manche » dans les prétoires, aussi émotionnels soient-ils, mais nous préférons que ces criminels (il y en a quelques centaines encore) soient condamnés à mort et exécutés directement là où ils sont emprisonnés aujourd'hui. Nous espérons que cela ne vous contrarie pas ?

Car nous avons de bonnes raisons de préférer la solution radicale : l'incompréhension d'une justice totalement dépassée, la tendresse de certains magistrats et, surtout, l'incapacité de nos services de renseignement à assumer leurs missions.

Des exemples : Thomas Barnoin, condamné à 5 années de prison en 2009, dont un avec sursis, puisqu'il dirigeait une filière de recrutement de terroristes dans la région toulousaine. Libéré en 2011, il part en Syrie, en 2014, sans n'être nullement inquiété.

Abdel Ilat Al-Dandachi, un syrien naturalisé français en 1983, responsable de l'association des étudiants islamistes de France, très proche des Frères Musulmans. Il enseigne le salafisme dans sa communauté ariégeoise d'Artigat. C'est lui qui a radicalisé notamment, parmi des dizaines d'autres, Barnouin, Sabri Essid et les frères Clain (ces deux derniers sont condamnés à 5 ans de prison) mais lui, l'émir blanc que l'on surnomme Corel, est placé en garde à vue puis laissé libre, après avoir bénéficié d'un non-lieu.

Tout le monde sait qu'il a initié tous ces assassins, y compris Mohamed Mérah, dont il refuse de condamner les meurtres. Il n'est même pas entendu par les magistrats et simplement assigné à résidence, pour la deuxième fois, le 24 novembre 2015, après avoir été condamné à six mois avec sursis pour détention d'un fusil de chasse.

Et, bien entendu, pas question de l'expulser !

Est-il toujours en France ? Est-il toujours en activité ? Ce

n'est pas certain ! Il aurait passé la main aux deux frères réunionnais, Fabien et Jean-Michel Clain, devenu prédicateur en Syrie.

J'espère vous avoir convaincu, cher Maître, qu'il ne faut surtout pas demander l'extradition vers la France de ces assassins lorsqu'ils sont faits prisonniers en Syrie, en Irak, en Libye ou dans un pays quelconque, où ils seront tout simplement condamnés à mort et exécutés.

Cela évitera qu'ils se radicalisent dans nos prisons, où ils ont toute liberté de le faire, et qu'à leur libération ils récidivent car, en ce qui concerne la déradicalisation, laissez-moi pouffer de rire !

Enfin, cela évitera également à certains avocats, que vous connaissez aussi bien que moi, de se mettre en valeur et de se faire de la « pub » télé, soi-disant gratuitement, pour défendre l'indéfendable !

Manuel Gomez